

MODALITÉS PRATIQUES

L'Organisme de Formation CDOS 74 propose aux structures privées et publiques du secteur associatif des formations destinées à améliorer les connaissances et les compétences des dirigeants élus, des bénévoles, des salariés et des particuliers en projet de création.

Nos formations sont :

- Ouvertes à tous et accessibles aux personnes en situation de handicap moteur, visuel et auditif.
- A destination de tous les secteurs associatifs (sportif, culturel, social, ...).
- Animées par des professionnels de la vie associative.
- Réparties sur l'ensemble du territoire de la Haute-Savoie.

Formation à la carte possible :

Cette formation peut être organisée pour le compte de votre propre association, groupement d'associations ou pour le réseau associatif de votre Collectivité Territoriale.

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

04.50.62.90.48
formations@cdos74.org

CDOS 74

Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative
97A, Avenue de Genève – 74 000 Annecy
www.cdos74.org

N° d'enregistrement d'organisme de formation : 84740339774



Maison Départementale
des Sports
et de la Vie Associative

coordination
SAVARRA

FORMATION



DÉLIVRER DES REÇUS FISCAUX AUX DONATEURS DE SON ASSOCIATION

QUELS CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ? QUELLE PROCÉDURE À RESPECTER ?

Livret de contenu (2023-01-V1)

EN QUELQUES MOTS

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Savoie (CDOS 74) accompagne, tout secteur confondu, les associations dans leur fonctionnement et leur développement par l'intermédiaire du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (C.R.I.B), du Point d'Appui à la Vie Associative (P.A.V.A) et de son Organisme de Formation (O.F).

Le CDOS 74 propose une formation « **Délivrer des reçus fiscaux aux donateurs de son association** » dans le but d'aider les dirigeants, bénévoles et salariés associatifs à développer ce mode de financement privé pour la mise en œuvre des projets de l'association.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX



- Mobiliser les dons de particuliers ou d'entreprises pour financer son projet associatif.
- Mettre en œuvre la procédure de reconnaissance d'association d'intérêt général au sens fiscal du terme.
- Evaluer le risque d'imposition des activités lucratives de son association.

PUBLIC CIBLE



- Dirigeants associatifs.
- Futurs dirigeants associatifs.
- Particuliers en phase de création.
- Salariés associatifs.
- Autres professionnels en lien avec la vie associative.

FORMATEUR : Emmanuel Roch, conseiller et formateur associatif CDOS 74.

Formation	Dates	Lieux	Horaires
Délivrer des reçus fiscaux aux donateurs de son association	<i>Partie théorique :</i> 14 février 2023	Visioconférence	14h/16h
	<i>Partie pratique :</i> 28 février 2023	Visioconférence	14h/16h

CONTENU DE LA FORMATION

DÉLIVRER DES RECUS FISCAUX



Contenu de la formation :

- Les dons : définition et type.
- La fiscalité associée aux dons.
- Le dossier de demande de rescrit fiscal.
- La procédure de demande de rescrit fiscal.
- La déclaration obligatoire des reçus fiscaux délivrés.

Prérequis :

Pas de prérequis.

Matériel à prévoir en visio-conférence : ordinateur, mobile, caméra, micro, connexion internet.

Délai d'accès :

48 heures entre la demande d'inscription et la confirmation de participation.

Tarifs :

- Bénévoles associatifs :
⇒ 20 euros/personne par visioconférence
- Particuliers : 20 euros
- Salariés et professionnels : 40 euros/heure.

Organisation pédagogique :

Power point, vidéos, étude de cas, outils de gestion, partage d'expériences...

Accompagnement post formation (rdv, mails, téléphone) : Un accompagnement à la rédaction du dossier de demande de rescrit fiscal est proposé à l'issue de la formation. Cet accompagnement débute lors de l'atelier pratique du 28 février.